Saint-Amarin, le 26 mai 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE

DE SAINT-AMARIN

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

ET DU PRESIDENT

PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l’organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. **Décisions prises par le Bureau**

Lors de sa séance du 20 mai 2020, le Bureau a décidé :

* d’attribuer le marché public de le marché public de REHABILITATION DU CHATEAU DU PARC DE WESSERLING (68) :
* **Pour le Lot n°07** – BARDAGE EN BARDEAUX DE BOIS : Entreprise FUCHS CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 33 397,50 € HT soit 40 077 € TTC
* **Pour le Lot n°09** – SAS ACIER VITRES - SERRURERIE : Entreprise NOUYRIT pour un montant de 108 718 € HT soit 130 461,60 € TTC
* **Pour le Lot n°10** – ASCENSEUR 630 KG : Entreprise EST ASCENSEURS pour un montant de 23 000 € HT soit 27 600 € TTC
* **Pour le Lot n°14** – CLOISONS PLAFONDS ISOLATIONS : Entreprise OLRY CLOISONS pour un montant de 186 666,75 € HT soit 224 000,10 € TTC
* **Pour le Lot n°15** – CHAPE CIMENT : Entreprise METZGER BTP pour un montant de 27 283,20 HT soit 32 739,84 € TTC.
* **Pour le Lot n°16** – CARRELAGE : Entreprise MULTISOLS pour un montant de 89 221,57 € HT soit 107 065,89 € TTC.
* **Pour le Lot n°17** – PEINTURE : Entreprise LAMMER SARL pour un montant de 61 440 € HT soit 73 728 € TTC.
* **Pour le Lot n°18** – MENUISERIE INTERIEURE BOIS : Entreprise ETS JEAN MICHEL MURA ET FILS pour un montant de 85 173,20 € HT soit 102 207,84 € TTC.
* **Pour le Lot n°19** – PARQUET BOIS : Entreprise SINGER PARQUET pour un montant de 81 500 € HT soit 97 800 € TTC.
* De signer une convention entre la Communauté de Communes et le Club Nautique Haute Thur pour pouvoir donner accès à la natation à tous les enfants quel que soit le milieu social.
* D’approuver un projet interservices tourisme et enfance pour l’utlisation de VTT-AE
* De signer un avenant àla convention entre l’association de gestion et d’animation du parc de Wesserling et la Communauté de Communes pour un financement jusqu’au 31 juillet 2020 et de désigner Madame Jeanne STOLTZ-NAWROT, Conseillère communautaire, à signer ladite convention.
* De signer une convention avec la société Alsace Aventure 68 pour mettre à disposition les VTTAE en location au niveau de la zone de loisirs du lac.
* De signer une convention entre la Communauté de communes et l’association HVR pour appuyer la commercialisation du réseau de gîtes d’étape Hautes Vosges Randonnées
* **De signer diverses conventions de servitude de passage pour des conduites d’eau potable :** 
  + **AUTORISE** le Président à signer deux conventions de servitude de passage sur terrain privé avec la Commune d’Oderen représentée par M. Le Maire, propriétaire des parcelles n° 0015 et 0355/0085 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer deux conventions de servitude de passage sur terrain privé avec M. MULLER Michel et Mme HERRGOTT Anne épouse MULLER, propriétaires des parcelles n° 0046 et 0051 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. EHLINGER Gilbert et Mme GOLLY Simone épouse EHLINGER, propriétaires de la parcelle n° 0047 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. WILHELM Louis et Mme MENY Jeanne épouse WILHELM, propriétaires de la parcelle n° 0048 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer trois conventions de servitude de passage sur terrain privé avec M. KUBLER Clément et Mme WEISS Marie épouse KUBLER, propriétaires des parcelles n° 0049, 0078 et 0080 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. JORDY Charles et Mme MENY Martina épouse JORDY, propriétaires de la parcelle n° 0050 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer une convention de servitude de passage sur terrain privé avec Mme ORTSCHEID Alice, propriétaire de la parcelle n° 0052 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer une convention de servitude de passage sur terrain privé avec Mme BOUKHELIF Sonia et M. DUBOIS Didier, propriétaires de la parcelle n° 0076 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. MENY Jean-Luc et Mme HASSENFORDER Agnès épouse MENY, propriétaires de la parcelle n° 0077 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. FRITZ André et Mme KURTZEMANN Marguerite épouse FRITZ, propriétaires de la parcelle n° 0574/0272 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer une convention de servitude de passage sur terrain privé avec M. RAHIM Sadek, propriétaire de la parcelle n° 0613/0272 de la section 01 ;
  + **AUTORISE** le Président à signer deux conventions de servitude de passage sur terrain privé avec la SCI MA.RE, représentée par Mme Marie-Thérèse ARNOLD, propriétaire des parcelles N° 0701/0006 et 0702/0006 de la section 01.
* De soutenir la démarche entamée par nos partenaires (Chambre d’agriculture, PNR, Conseils Départementaux…) pour alerter le Préfet et le Président de la Région Grand Est et leur demander expressément d’examiner diverses propositions pour assurer la survie d’un grand nombre d’exploitations agricoles en zone de montagne vosgienne d’autant plus dans cette période très particulière
* D’approuver le plan de financement actualisé quant à l’application mobile HVA